



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-135 / 8-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 décembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, M. DE JAHAM, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE / RUQHS : Mission d'Ordonnement Pilotage et Coordination Urbain (OPC-U) - Renouvellement de l'adhésion au Groupement de commande entre la Ville, le Pays voironnais et Pluralis

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Le projet de Restructuration Urbaine du quartier Brunetière à Voiron a été retenu comme projet d'intérêt régional, ciblé en priorité par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU). Ce point a été abordé en commission puis en conseil municipal à l'occasion de la validation du protocole de préfiguration du NPNRU Brunetière en février 2016.

Afin de pouvoir optimiser et sécuriser la conduite et le pilotage opérationnel du projet Brunetière, il est proposé de poursuivre la mission d'Ordonnement Pilotage et Coordination Urbain (OPC-U) afin de mettre en place des outils performants de gestion collaborative de projet.

Ces outils permettront le suivi des opérations physiques mais également des procédures de concertation en articulation avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Ils serviront également à produire les documents nécessaires à la convention NPNRU et à son suivi.

Les instances de pilotage étant communes aux projets de Brunetière et de Baltiss, et les besoins en termes de pilotage identiques, cette mission concerne également le quartier Baltiss. Cette partie sera prise en charge à parts égales par la Ville de Voiron et le bailleur social Pluralis.

La commande d'OPC-U est estimée à un coût prévisionnel estimé à 83 000 € dont 19 200 € pour le quartier Baltiss.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

En raison de l'intérêt financier et fonctionnel que ces missions soient réalisées par le même prestataire, il est proposé le renouvellement du groupement de commandes entre le Pays Voironnais, la Ville de Voiron et le bailleur social Pluralis.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais soit coordonnatrice du groupement de commandes au sens de l'article 8-II du Code des marchés publics. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés dans une convention qui prévoit les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 11 décembre 2018,
Vu l'avis de la commission éducation, enfance, jeunesse, politique de la ville du 19 novembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De valider le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Voiron au groupement de commandes dans le cadre d'une mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (OPC-U).
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

**DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (33 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT